

YVELINES | ZOO DE THOIRY L'enquête ouverte par le parquet de Versailles après qu'une femme de 37 ans a été mordue dimanche par trois canidés dans ce parc animalier devra déterminer si la responsabilité est personnelle ou partagée.

Comment la joggeuse a pu être attaquée par des loups ?

Nicolas Berrod, Sébastien Birden, Mehdi Gherdane, Aymeric Renou et Véronique Hunsinger

QUE S'EST-IL réellement passé dimanche matin avant l'ouverture du zoo de Thoiry ? Dans quelles circonstances exactes une femme de 37 ans, qui avait passé une nuitée sur place, s'est-elle retrouvée attaquée par trois loups après s'être aventurée dans une partie réservée aux visiteurs en voiture ? Au lendemain de cet accident rare dans ce parc animalier des Yvelines, les circonstances du drame interrogent toujours.

Une enquête a été ouverte par le parquet de Versailles, qui rappelle qu'il faut « faire preuve de prudence » quant au déroulé des faits. C'est seulement après avoir auditionné la victime et la direction du parc que l'on pourra déterminer « si l'agit d'une responsabilité personnelle ou si elle est partagée », indiquait di-

manche la procureure de la République, Maryvonne Caillibotte. La victime, une maman d'un enfant de bientôt 2 ans, est décrite comme une personne « responsable » par une proche. « Je ne sais pas ce qu'il s'est passé, mais je la connais très bien et c'est une personne extrêmement sérieuse », témoigne Marine*. La trentenaire, hospitalisée d'urgence, a été touchée au cou, au dos et à un mollet. « Sous le choc » depuis qu'elle a appris cet accident dès dimanche, son amie attend les conclusions de l'enquête de la gendarmerie.

Le dispositif « n'empêche pas un humain de passer »

« La sécurité est évidemment notre préoccupation première », insiste Christelle Bercheny, la directrice du groupe WOW (Worlds of Wild) qui détient le Safari Thoiry. Dimanche, une cellule psychologique a été mise en place à destination de la famille, des personnes présentes à ce moment-là, et des soigneurs qui sont in-

tervenus pour libérer la femme du piège. Une enquête interne a également été ouverte pour « analyser l'ensemble des incidents qui auraient pu conduire à cet accident », a expliqué Christelle Bercheny.

Les interrogations se concentrent sur l'accès à cette zone, appelée « réserve américaine » ou « safari en Amérique ». Un espace où ces prédateurs, mais aussi des coyotes, des bisons et des ours, vivent en semi-liberté. Et pour lequel il n'y a qu'une entrée et une sortie, distinctes, avec à chaque fois, au sol, des plaques, des câbles et un grillage, tous électrifiés.

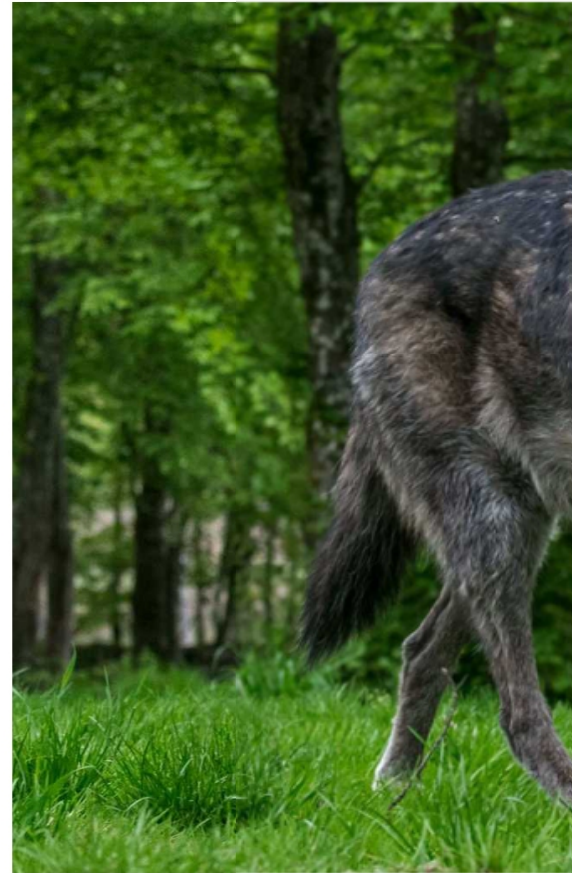
Ces deux plates-formes, longues de près de 4 m, empêchent les animaux de s'échapper, même portail ouvert. Un dispositif qui donne un « coup de jus » aux bêtes qui s'aventurent à proximité des accès, sans les blesser. Suffisamment dissuasif pour elles. Mais qui « n'empêche pas un humain de passer, reconnaît-on à la direction du zoo de Thoiry. Le caoutchouc des chaussures n'est pas conducteur, c'est le même principe pour les pneus de voiture. »

Un accès piéton avant l'ouverture du parc

L'autre espace du safari en voiture, la grande réserve africaine, qui accueille antilopes, autruches, zèbres et grands herbivores comme les éléphants et les rhinocéros, est quant à lui équipé d'un autre dispositif, non électrifié celui-là. Il s'agit d'un passage dit « à la canadienne », avec des rouleaux au sol. Une surface infranchissable pour les animaux à sabots.

Ces parcours sont réservés aux visiteurs en voiture. La victime pourrait avoir échappé à toute surveillance : elle bénéficiait d'un accès au parc avant l'ouverture aux visiteurs, privilège permis lorsque l'on y passe la nuit. Une offre récente dans l'histoire du site ouvert en 1967 : ces hébergements existent depuis le printemps 2021. En outre, la femme pourrait avoir ignoré ou mal compris la signalétique du parc (lire ci-contre).

Une fois à l'intérieur, le comportement de la victime de dimanche pourrait avoir agi sur l'agressivité des loups. Pour Gilles Rayé, biologiste spécialiste de la faune sauvage et des populations de loups réintroduits en France, « courir est la pire des options face à des prédateurs ». « Les loups, comme les ours, associent



Ce sont des loups de Mackenzie comme celui-ci qui ont attaqué la visiteuse qui faisait son footing à Thoiry. (Illustration.)

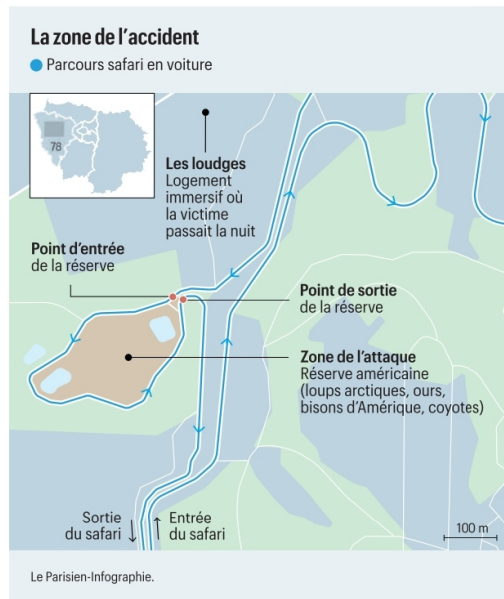
systématiquement – car c'est leur instinct – les mouvements d'une autre espèce vivante comme ceux d'une proie potentielle. Si la victime était en train de faire un jogging, ils l'ont logiquement prise pour cible. »

L'euthanasie loin d'être systématique

Paul de La Panouse, le fondateur du zoo, confirme : « La personne qui fuit devient une proie pour ces animaux. Pour s'en sortir, il vaut mieux théoriquement leur faire face... mais ça ne marche pas à tous les coups. » Toujours est-il que les attaques sont rares. Faut-il euthanasier ces bêtes, comme le réclament certains ? Une thèse soutenue par le D^r Lucille Sanz pour l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort recense, pour 334 attaques de ce type enregistrées dans des zoos ou des cirques du monde entier entre 1980 et 2017, seulement 11 euthanasies.

La réglementation française ne prévoit pas de protocole à l'échelle nationale, les mesures de sécurité relèvent de chaque parc. « Il n'y a aucune raison biologique à les euthanasier puisqu'ils ne sont pas censés être au contact du public, estime Paul de La Panouse. Sans me prononcer sur ce qui s'est passé ce week-end, c'est aux hommes d'assumer leurs responsabilités, pas aux animaux ! »

* Le prénom a été changé.



Le Parisien-Infographie.



MAX PRÉRIER/REUTERS/PHILIPPE CLÉMENT



LEONIE OGI/REXUS

Paul de La Panouse a passé plus d'un demi-siècle au milieu des animaux du zoo de Thoiry (Yvelines), dont il connaît par cœur les comportements.

TÉMOIN | « J'ai déjà failli y laisser ma peau »

Paul de La Panouse, fondateur de la réserve

Propos recueillis par Mehdi Gherdane

raisonnables. Ils sont peut-être plus disciplinés qu'avant.

IL EST L'ÂME DE THOIRY. Fondateur du célèbre zoo des Yvelines, Paul de La Panouse connaît chacun des pensionnaires du parc animalier. S'il n'y occupe plus de fonctions opérationnelles, il a vécu pendant près de cinquante ans au contact des prédateurs, des grands fauves et autres animaux potentiellement dangereux. Après l'attaque subie par une visiteuse ce dimanche, il a accepté de nous dévoiler ses expériences, bonnes ou mauvaises, avec les animaux... et le public.

Avez-vous souvenir d'autres incidents au sein du safari ?

PAUL DE LA PANOUSE. Je me souviens, dans les années 1970, d'une visiteuse qui s'était disputée avec son mari alors que tous deux circulaient en voiture dans la réserve des lions. Elle est descendue du véhicule en criant. Les soigneurs, présents à ce moment-là, ont réussi, non sans peine, à la convaincre de remonter dans leur voiture avant que les fauves ne s'en mêlent ! J'ai souvenir aussi, un peu plus tard, d'un homme qui avait voulu se suicider après le départ de sa femme. Il se baladait torse nu au milieu des lions. Là aussi, nous avons réussi à le raisonner.

Est-il difficile de faire de la prévention ?

Bien sûr. Notre mission consiste essentiellement à surveiller le site et poser des messages de prévention. Par exemple, au-dessus des fauves, il ne faut pas porter son enfant sur les épaules. Ni sur les rambarades. Cela peut paraître évident, mais il est arrivé un accident dramatique dans un autre zoo où un enfant a été dévoré vivant par les lions après être tombé. Aujourd'hui, les gens sont devenus plus

Et vous, avez-vous déjà été attaqué par un animal ?

J'ai même déjà failli y laisser ma peau. C'était avec un éléphant, qui a toujours été pourtant très affectueux avec moi. Mais il était en période de rut et son taux de testostérone était au maximum. Les éléphants deviennent fous dans ce cas-là. Bref, je m'approche de lui, comme d'habitude. Il pose son menton sur ma tête pour me caresser, comme il le fait à chaque fois, et d'un seul coup, il me soulève avec sa patte et me jette au sol comme une poupée, avant de m'écraser la jambe gauche. Il m'a attaqué quatorze fois de suite. Il n'arrêtait pas de me piétiner. Ce sont deux journalistes belges, très courageux, qui ont réussi à m'extirper. Mais l'erreur venait de moi : je n'aurais jamais dû m'approcher en période de rut.

D'autres animaux sont-ils dangereux ?

D'une manière générale, tous ceux qui sont plus grands que l'homme sont dangereux ! Mais ce sont des bêtes sauvages, donc imprévisibles. En Afrique, l'hippopotame est la première cause de mortalité par accident. Dans les zoos, les règles ont évolué et, aujourd'hui, moins on approche les animaux et mieux c'est. Cela facilite leur réintégration dans le milieu naturel.



Ce sont des bêtes sauvages, donc imprévisibles

SÉCURITÉ | Une signalétique pourtant imposante

Laura Lego

À L'ENTRÉE de la « réserve américaine », impossible de le rater. Un énorme panneau met en garde les clients : « Consignes de survie. » Interdiction de sortir de son véhicule ou d'ouvrir les fenêtres, klaxonner en cas de problème pour alerter les équipes du parc... Une signalétique imposante et parfaitement adaptée à l'activité historique du zoo de Thoiry, le safari en voiture. Moins évidente pour les piétons : l'interdiction de l'accès à pied n'est pas explicite.

C'est pourtant par cette entrée qu'est passée une femme de 37 ans, avant d'être grièvement blessée dans une attaque menée par trois loups. La victime, qui faisait son footing, profitait d'un accès au parc avant l'ouverture au public, permis à ceux qui passent la nuit dans les hébergements du zoo.

Au lendemain du drame, certains visiteurs admettent ne pas spécialement faire attention à cette signalisation. « On n'a pas vraiment regardé les panneaux, parce qu'on regardait surtout les animaux », explique Daniella, une touriste italienne. « Je pense que le zoo pourrait en

faire plus pour attirer l'attention des gens », ajoute Douae, 20 ans. Sa mère complète : « Des panneaux lumineux, ce serait mieux, non ? »

« C'est quand même bien indiqué »

Un point de vue qui n'est pas partagé par tous. « À l'entrée, il y a des panneaux énormes en anglais et en français », s'énerve Chantal, 70 ans, habituée du zoo. « C'est quand même bien indiqué, on n'est pas plus attentifs que d'autres mais on a lu les consignes », ajoute Walid, 25 ans. Le père de famille reconnaît toutefois que les visiteurs en voiture doivent faire l'effort de s'arrêter et prendre le temps de lire la signalisation.

Pour les visiteurs véhiculés, les règles leur sont aussi rappelées verbalement lors du passage en caisse à l'entrée du zoo. « On nous a dit plusieurs fois de rester dans notre voiture et de ne pas sortir », expliquent Marie et Romain, 20 ans. Contacté ce lundi, le parc zoologique dit n'avoir « rien de plus à communiquer » pour le moment. Une réflexion sera toutefois « forcément » menée au sein du parc concernant les questions de sécurité ou de signalétique.



USSELS/STUDIOEN

Thoiry (Yvelines), dimanche. C'est par cet accès que la victime est entrée. Il n'est pas explicitement indiqué qu'il ne faut pas y pénétrer à pied.